

Image not found or type unknown



## Point convention collective non respectes quel recours?

Par nej, le **03/03/2008** à **20:33**

Bonjour,

Je suis salariée en CDI dans une grande entreprise dans le secteur du commerce.

1-Dans ma convention collective, il est noté que les plannings doivent être réalisés 2 semaines à l'avance. Or mon responsable s'amuse à les changer de jour en jour sans accord de ma part. Est-ce légal et quel recours je peux utiliser pour que ceux-ci soient respectés une fois affichés???

2-Ils nous arrivent de devoir travailler de nuit pour des changements de disposition de rayon. J'aimerais savoir si le travail de nuit n'est pas sur la base du volontariat??  
Je n'ai rien vu à ce propos dans la convention collective.

Merci pour vos réponses.